Corrigé – Brevet 2018 – histoire-géographie-EMC – Métropole

Analyser et comprendre des documents en histoire, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique

Corrigé détaillé rédigé par Benjamin, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en histoire *(20 pts)*

1. L'auteur de ce témoignage est **Jean-Jacques Auduc**, né le 9 juillet 1931 près du Mans, dans la Sarthe. Pendant la Seconde Guerre mondiale, alors qu'il n'est qu'un enfant (« J'avais 12 ans »), il devient **résistant** : il est « agent de liaison » et remplit des missions de renseignement. Il reçoit pour cela la Croix de guerre en 1945. Son témoignage, écrit bien après les faits, a été recueilli et publié en 2008 par Philippe Chapleau dans le livre *Des enfants dans la Résistance (1939-1945)*.

2. Les faits racontés se déroulent en 1943 et 1944. La France a été **vaincue** par l'Allemagne nazie en mai-juin 1940 et a signé l'armistice le 22 juin 1940. Elle est **occupée** : d'abord le nord et l'ouest du pays, dont Le Mans, puis tout le territoire à partir de novembre 1942. Les soldats allemands sont partout, comme le montrent « les barrages allemands », le terrain d'aviation du Mans occupé par des bombardiers et la présence de la Gestapo, la police politique nazie. Le régime de **Vichy**, dirigé par le maréchal Pétain, a mis fin à la République et pratique la **collaboration** avec l'occupant. La population subit les privations (le « ticket d'alimentation » rappelle le rationnement), la répression, les dénonciations et les déportations. Face à l'occupant, une **Résistance** s'organise, soutenue par les Britanniques, jusqu'à la Libération du territoire en 1944 : Jean-Jacques Auduc évoque ainsi « les Allemands en déroute » à l'automne 1944.

3. La Résistance confie plusieurs missions à Jean-Jacques Auduc :

- **agent de liaison** : il transporte des messages entre résistants (« Mon travail était de récupérer les messages »), à bicyclette, sur « 25 kilomètres à l'aller, 25 kilomètres au retour », en les cachant « dans la pompe de mon vélo » ; il apporte aussi des « plis » ;
- **renseignement** (espionnage) : le 21 septembre 1943, il s'approche avec un cerf-volant du terrain d'aviation du Mans pour observer les bombardiers allemands, découvre que « les avions en question étaient en bois » et que « C'était des leurres », puis transmet l'information aux Anglais ;
- à l'automne 1944, il rejoint les **FFI** de Foulletourte, qui combattent les Allemands en retraite.

La Résistance fait appel à lui parce qu'**un enfant n'éveille pas les soupçons** : « Je franchissais les barrages allemands sans être inquiété ». Il peut aller « dans les endroits où les adultes ne pouvaient pas aller », car « Il n'y avait qu'un enfant qui pouvait s'approcher sans éveiller la méfiance des soldats ». Les gardes allemands se mettent même « à jouer avec moi ». Ses parents, arrêtés en 1943, faisaient eux-mêmes partie de la Résistance.

4. Jean-Jacques Auduc a été en contact avec plusieurs acteurs de la lutte contre les Allemands :

- des **résistants de l'intérieur** organisés en réseau : André Dubois, qui lui remet des messages, ses propres **parents**, arrêtés puis déportés, et un « commandant d'aviation » de Chartres chez qui il doit se réfugier ;
- les **FFI** (Forces françaises de l'intérieur) de Foulletourte, qu'il rejoint à l'automne 1944 ;
- les **Anglais**, c'est-à-dire les Alliés britanniques, qui reçoivent ses renseignements (« Les Anglais ont été rassurés »), puis l'emmènent en Angleterre.

Il cite aussi le général Leclerc, qui commande une armée de la France libre, mais il n'a pas pu le rejoindre : « J'étais trop jeune ».

5. Les actions de la Résistance étaient dangereuses car les résistants étaient **traqués et durement réprimés** par l'occupant et par le régime de Vichy. Ils pouvaient être **dénoncés** : « mes parents ont donc été arrêtés sur dénonciation ». Une fois arrêtés, ils étaient interrogés par la **Gestapo**, souvent sous la torture, pour livrer les noms de leurs camarades : « Les Allemands voulaient absolument me prendre pour me faire parler ». Beaucoup étaient ensuite **déportés** dans les camps de concentration, comme les parents de Jean-Jacques Auduc (« mes parents avaient été déportés »), ou **fusillés**. Même un enfant était menacé : il doit fuir, « sans argent, sans ticket d'alimentation, sans papiers ! Traqué par la Gestapo ». Les résistants vivaient donc dans la clandestinité et risquaient à chaque mission leur liberté et leur vie, ainsi que celle de leur famille.

> 💡 **Astuce.** À la question 2, le document ne dit presque rien de la situation générale : c'est une question de **connaissances**. Donne des dates précises (juin 1940, novembre 1942, 1944) et les mots-clés du programme : défaite, occupation, Vichy, collaboration, Résistance.

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques *(20 pts)*

1) Développement construit

Exemple choisi : La Réunion. Plan : I. Des territoires aux contraintes spécifiques ; II. Des aménagements pour réduire ces contraintes ; III. Des acteurs multiples.

> La France possède cinq départements et régions d'outre-mer (DROM) : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte. Ces territoires ultramarins, très éloignés de la métropole, rencontrent des difficultés particulières. Quels sont ces problèmes et quels aménagements sont réalisés pour tenter d'y remédier ? Prenons l'exemple de La Réunion.
>
> La Réunion est une petite île de l'océan Indien, située à plus de 9 000 kilomètres de Paris. Cet **éloignement** et l'**insularité** rendent l'île dépendante des importations, ce qui renchérit le coût de la vie. Le **relief** volcanique est très montagneux : le Piton des Neiges dépasse 3 000 mètres et le Piton de la Fournaise est l'un des volcans les plus actifs du monde. L'île est aussi exposée aux **cyclones**. Les quelque 850 000 habitants se concentrent donc sur une étroite bande littorale, où la circulation est difficile. Enfin, le **chômage** y est plus de deux fois plus élevé qu'en métropole, surtout chez les jeunes.
>
> Pour réduire ces contraintes, de grands **aménagements** ont été réalisés. La route des Tamarins, ouverte en 2009, relie plus rapidement l'ouest et le sud de l'île. La nouvelle route du Littoral, construite en partie sur la mer, doit remplacer entre Saint-Denis et La Possession une route menacée par les chutes de pierres. Le « basculement des eaux » transporte l'eau de l'est, très pluvieux, vers l'ouest, plus sec, pour l'irrigation et l'eau potable. L'aéroport Roland-Garros et le port de la Pointe des Galets relient l'île à la métropole et au monde. Enfin, le Parc national de La Réunion, créé en 2007, protège les espaces naturels et favorise le tourisme.
>
> Ces aménagements sont financés par l'État, par les collectivités territoriales (Région, Département) et par l'Union européenne, qui aide ses régions ultrapériphériques.
>
> Ainsi, les territoires ultramarins, pénalisés par l'éloignement, l'insularité et les risques naturels, font l'objet d'aménagements importants qui cherchent à les désenclaver et à réduire leur retard de développement, même si les inégalités avec la métropole restent fortes.

> 💡 **Astuce.** La consigne a deux volets : les **problèmes** puis les **aménagements**. Fais-en deux paragraphes bien distincts, et cite au moins un acteur (État, Région, Union européenne). La Guyane (Centre spatial de Kourou) ou la Martinique sont aussi des exemples valables.

2) L'organisation du territoire français (sur l'annexe)

2) a. On choisit des **couleurs chaudes** pour les espaces dynamiques et des **couleurs froides** pour les espaces en difficulté, en allant du plus foncé au plus clair :

- **A** (le cœur économique du pays) : rouge ;
- **B** (espaces périphériques dynamiques) : orange ;
- **C** (régions industrielles anciennes) : violet (ou bleu) ;
- **D** (espaces ruraux peu reliés au monde) : vert clair (ou gris clair).

2) b. On colorie les espaces délimités par les pointillés de la carte :

- en rouge (A), l'espace qui entoure Paris, la métropole mondiale (l'Île-de-France) ;
- en violet (C), le Nord et le Nord-Est, entre la région parisienne, la Belgique et la Lorraine ;
- en vert clair (D), le centre du pays, l'espace délimité par les pointillés au sud de Paris et à l'ouest de l'axe Paris-Lyon-Marseille (Massif central et régions rurales du centre) ;
- en orange (B), tout le reste de la métropole : l'Ouest et la façade atlantique, le Sud-Ouest, le Sud-Est (vallée du Rhône, Alpes, littoral méditerranéen) et l'Est rhénan.

> ⚠ **Piège.** Ne colorie pas « à peu près » : suis exactement les limites en pointillés tracées sur le fond de carte, et utilise les mêmes couleurs dans la légende et sur la carte. Les territoires d'outre-mer ne se colorient pas : ils sont déjà hachurés.

2) c. Le figuré hachuré correspond aux **territoires ultramarins (les DROM) : des espaces éloignés et en difficulté**. Les cinq encadrés représentent, de gauche à droite, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion et Mayotte.

2) d. On nomme quatre des points noirs « Principales aires urbaines », par exemple :

- **Lille** : le point au nord, près de la frontière belge ;
- **Strasbourg** : le point à l'est, près de la frontière allemande ;
- **Nantes** : le point à l'ouest, près du port de l'estuaire de la Loire ;
- **Bordeaux** : le point au sud-ouest, sur l'axe vers l'Espagne ;
- on peut aussi choisir **Toulouse** (le point isolé au sud-ouest, à l'intérieur des terres), **Marseille** (le point au bord de la Méditerranée, avec un port et un aéroport) ou **Nice** (le point à l'extrémité sud-est).

Paris ne compte pas : c'est la métropole mondiale, déjà représentée par le gros point.

2) e. *Explication du choix du figuré des façades maritimes :* une façade maritime est une **interface**, une zone de contact entre la terre et la mer, ouverte sur le monde par ses ports et ses échanges. On la représente donc par un **figuré linéaire** tracé le long de la côte, et les triangles indiquent cette **ouverture** entre le territoire et l'espace maritime, par où passent les flux de marchandises.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique *(10 pts)*

1. Les deux documents font référence à plusieurs valeurs de la République. On peut en relever deux :

- la **liberté** : le règlement intérieur garantit « la liberté d'information et d'expression » (documents 1 et 2) ;
- l'**égalité** : le document 2 affirme « L'égalité des chances et de traitement entre filles et garçons ».

On pouvait aussi citer la **laïcité** (« les principes de laïcité et de pluralisme ») ou la **fraternité**, à travers « Le devoir de tolérance et le respect d'autrui ».

2. La **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** du 26 août 1789 garantit ces valeurs : son article 1er affirme que « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». On peut aussi citer la

Constitution de la Ve République du 4 octobre 1958, dont l'article 1er définit la France comme une République « indivisible, laïque, démocratique et sociale » qui assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

3.

Le règlement intérieur interdit	Le règlement intérieur garantit
- le bizutage	- la liberté d'information et d'expression
- toute forme de violence (et certains vêtements, comme la casquette ou le short)	- la protection contre toute agression physique ou morale et contre toutes les discriminations

Autres réponses acceptables : il peut interdire le téléphone portable ou les baladeurs ; il garantit aussi la laïcité et le pluralisme, ou l'égalité entre filles et garçons.

4. *Réponse rédigée (sans nom ni signature).*

> Tu penses que connaître le règlement intérieur ne sert pas à grand-chose ? Je comprends, il paraît long et un peu ennuyeux. Pourtant, il est très utile, et je vais t'expliquer pourquoi.
>
> D'abord, le règlement intérieur fixe les **règles de vie** du collège : les horaires d'entrée et de sortie, l'usage du téléphone portable, la tenue autorisée. Au collège, nous sommes des centaines d'élèves et d'adultes à vivre ensemble chaque jour : sans règles communes, ce serait le désordre. Et comme le dit le règlement, ce qui n'est pas interdit est permis : en le lisant, tu sauras exactement ce que tu as le droit de faire.
>
> Ensuite, le règlement ne sert pas seulement à interdire : il te **protège**. Il garantit ta liberté d'expression, l'égalité entre filles et garçons, le respect de chacun. Il interdit la violence, le harcèlement, le bizutage et les discriminations. Si un élève s'en prend à toi, le règlement est là pour te défendre.
>
> Enfin, il vaut mieux le connaître pour **éviter les sanctions**. Il prévoit des punitions quand on ne respecte pas les règles, et personne ne peut dire « je ne savais pas » : tes parents et toi, vous le signez à ton arrivée. C'est un peu comme la loi dans la société : elle s'applique à tous, et chaque citoyen doit la connaître.
>
> Alors, l'an prochain, prends le temps de le lire avec tes parents : il t'aidera à te sentir bien et en sécurité au collège.

> ⚠ **Piège.** Tu t'adresses à un **enfant de CM2** : tutoie-le, utilise des phrases simples et des exemples concrets. N'oublie pas les deux aspects demandés : l'**intérêt** du règlement (vivre ensemble, protéger) et la **nécessité de le connaître** (droits, devoirs, sanctions).

Conseils pour le jour J

Tu as 2 heures pour 50 points : compte environ 40 minutes pour l'exercice 1, 50 minutes pour l'exercice 2 (dont 35 pour le développement construit et 15 pour la carte) et 25 minutes pour l'EMC, en gardant 5 minutes pour relire. L'annexe de la page 7 doit être glissée dans ta copie, sans ton nom : n'oublie pas d'y écrire la phrase de la question e.

En histoire, la question 3 vaut 6 points : elle demande deux choses, les missions **et** la raison pour laquelle on fait appel à un enfant. Cite le texte à chaque fois. Dans le développement construit, choisis un DROM que tu connais bien et nomme des aménagements précis (routes, port, aéroport, parc national) plutôt que de rester général.

Sur la carte, des couleurs bien choisies (chaudes pour le dynamisme, froides pour les difficultés) rapportent des points à elles seules. En EMC, la dernière question est souvent expédiée : rédige au moins trois paragraphes en citant les documents.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).